

Séance du 14 octobre 2019

Nombre de Conseillers : 20 en exercice
20 Votants

L'An deux mille dix-neuf le quatorze du mois d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2019.

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck(1), Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie (2) et Mr SORIN Freddy.

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Mr Didier EPRON.
(2) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET.

Secrétaire de séance : Mr Michel FERCHAUD.

19h : Visite du restaurant scolaire rue de l'Industrie

Avec deux absents et 18 voix pour, le compte rendu de la séance du 9 septembre 2019 est approuvé.

I) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « BOUQUIN-BOUQUINE »

Afin de déterminer les rôles, les droits et devoirs de la commune et de l'association « Bouquin-Bouquine » dans la gestion et l'animation de la bibliothèque communale, il y a lieu d'établir une convention entre les deux parties (Cf. projet de convention joint à cette délibération).

Avec deux absents et 18 voix pour, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes de la convention entre la commune et l'association « Bouquin-Bouquine » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

19h40 : arrivée de Mr Freddy SORIN

II) Agglomération du Choletais (AdC) – CARTE UNIQUE DE BIBLIOTHEQUES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AdC

Dans la continuité du partenariat avec le Conseil Départemental, l'Agglomération du Choletais (AdC) souhaite préciser avec les communes les modalités concrètes des interventions de la

Médiathèque communautaire avec notamment la mise en place d'une carte unique de bibliothèques (cf. projet de convention joint à cette délibération)

Avec un absent et 19 voix pour, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les termes de la convention entre la commune et l'AdC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.**

III) Agglomération du Choletais (AdC) – CONVENTION RESTAURATION CISPA 2019/2020

Dans le cadre des classes découvertes organisées au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) de Ribou, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves restent déjeuner à la cantine du CISPA.

La convention a pour objet de prévoir les modalités de facturation des repas pris par les élèves au CISPA.

La commune facturera aux familles les repas, à raison d'un prix unitaire de 3,65 euros TTC, puis l'Agglomération du Choletais adressera à la commune, une facture correspondant aux repas pris.

Avec un absent et 19 voix pour, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le renouvellement de cette convention.**

IV) VENTE DU CAMPING

Considérant que par délibération en date du 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a pris acte de la restitution par la Communauté d'Agglomération du Choletais du camping du Verdon.

Considérant la nécessité de valoriser une propriété publique dès lors qu'elle n'est plus utile, ni affectée à un service public.

Considérant que par délibération du 10 mars 2014, le camping a fait l'objet d'une procédure de déclassement et de désaffectation.

Considérant que par délibération du 14 mars 2016, la zone de loisirs a fait l'objet d'une procédure de déclassement et de désaffectation.

Considérant la proposition ferme d'acquisition faite par la SCI LE BOIS NEUF(en cours de constitution), pour l'achat de l'ancien camping du Verdon et de la zone de loisirs (parcelles cadastrées AC n°152 d'une surface de 19a 10ca, AC n°155 d'une surface de 2ha 90a et 11ca et AC n°157 d'une surface de 44a et 84ca).

Vu l'avis des domaines en date du 16 janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition de l'ancien camping du Verdon, et de la zone de loisirs située à proximité, a été faite à la commune.

Les acquéreurs, lesquels souhaitent reprendre une activité de camping, proposent d'acheter l'ensemble pour un montant de 10 000 euros.

Avec un absent et 19 voix pour, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER la cession du camping et de la zone de loisirs au profit de la SCI LE BOIS NEUF pour un montant de 10 000 euros ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints à signer tous les documents nécessaires à cette vente.**
- **D'INSCRIRE la recette au budget principal en cours.**

V) **VENTE D'UNE LICENCE IV**

Considérant que dans le cadre de la liquidation judiciaire du restaurant Le Verdon, la commune a été contactée par le mandataire liquidateur pour être en situation d'acheter la licence IV de cet établissement, et par la même, la conserver sur notre commune.

Considérant qu'à défaut d'acheter cette licence IV, celle-ci quittait notre commune ce qui ne pourrait que nuire à l'attractivité de notre territoire.

Considérant que par délibération en date du 4 juillet 2017, le Conseil avait approuvé l'acquisition de cette licence IV.

Considérant que la commune a été sollicitée par la SCI LE BOIS NEUF (en cours de constitution), repreneurs du camping du Verdon, pour acheter cette licence moyennant le versement d'un prix de 3 000 euros.

Avec un absent et 19 voix pour, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **De la vente de cette licence IV contre le versement de la somme de 3 000 euros, à la condition suspensive de la réalisation de la vente du camping du Verdon ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer les documents nécessaires à cette vente ;**
- **D'INSCRIRE la recette au budget principal en cours.**

20h : Arrivée de Mr Pascal BITEAU

VI) **LOTISSEMENT LA RIMBOURGÈRE – ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Afin de réaliser le rond-point qui permettra l'accès au lotissement, il est nécessaire de procéder à l'achat d'une parcelle de terrain à Mr et Mme MICHENEAU.

Ainsi, la parcelle AK 67 a été divisée en deux, et la commune va acheter une bande de terrain pour un montant de 11 290 euros.

La commune supportera également les frais de bornage et d'actes nécessaires à cette acquisition.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver cette acquisition ;**
- **D'autoriser Mr le Maire, ou à défaut, un de ses adjoints à signer les documents nécessaires à cette acquisition.**

VII) **SIEML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS – DIVERSES OPERATIONS DE DEPANNAGE**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016, complétée les 25 avril et 19 décembre 2017, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en date du 14 octobre 2019, décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

N°opération	Montant des Travaux	Taux du FDC	Montant FDC	Date dépannage
EP 343-18-82	133,62 €	75%	100,22 €	23/11/2018
EP 343-18-84	881,28 €	75%	660,96 €	30/11/2018
EP 343-18-86	234,44 €	75%	175,83 €	26/12/2018
EP 343-19-90	674,17 €	75%	505,63 €	27/02/2019
EP 343-19-92	650,48 €	75%	487,86 €	16/08/2019

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019
- Montant de la dépense : **2 573,99 € TTC**
- Taux du fonds de concours : **75%**
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1 930,50 € TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal Municipal d'Angers.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VIII) **BATIMENTS – RENOVATION ECLAIRAGE SALLE DES TILLEULS**

Afin de rénover l'éclairage de la salle des Tilleuls, Mr Didier EPRON, Adjoint, propose de confier le chantier à l'entreprise BOSSARD, rue de la Gâtine – 49300 CHOLET, pour un montant H.T. de 22 399,35 euros H.T. soit 26 879,22 euros T.T.C.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver cette proposition ;**
- **D'autoriser Mr le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.**

IX) URBANISME - DENOMINATION ET NUMEROTATION VOIRIES

Mme FERCHAUD Ingrid, Conseillère déléguée, informe le Conseil que le travail de la commission ad hoc sur la dénomination et la numérotation des voiries est à présent achevé.

Il y a lieu de délibérer afin d'acter que :

- 1) S'agissant des modifications de dénomination :
 - ✓ La dénomination Place de la paix de la Tessoualle du 24/06/1815 devient Place de la paix de la Tessoualle ;
 - ✓ Les logements côté impair du chemin de la Bleutre, de 1 à 15, seront adressés rue de l'industrie ;
 - ✓ L'impasse des Eglantiers devient l'impasse des Noisetiers ;
 - ✓ L'impasse au n°17 rue de l'industrie pour les quatre nouveaux logements devient l'impasse de la Broderie ;
 - ✓ Les 12 logements situés au 1 rue de l'Industrie seront adressés : Cour de l'hôtel Poupelin.

- 2) S'agissant de la création de numéros :
 - ✓ Numérotation des salles communales ;
 - ✓ Numérotation des écarts en métriques (point 0 à l'Eglise) ;
 - ✓ Numérotation des 1, 2 et 3 rue des Primevères ;
 - ✓ Numérotation du 26 bis avenue Georges Clémenceau ;
 - ✓ Numérotation des 11, 12, 13 et 14 résidence du Prieuré ;
 - ✓ Numérotation des 9 et 11 avenue du Général de Gaulle ;
 - ✓ Numérotation du 4 avenue Clémenceau.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **d'approuver ces propositions.**

X) URBANISME - ECOLE COMMUNALE : TRAVAUX PAYSAGERS

Suite aux dernières réunions du bureau de commune et de la commission urbanisme, Mr Michel FERCHAUD, Adjoint, propose que des travaux paysagers soient réalisés à l'école publique.

Il va s'agir de procéder au remplacement des grillages, en mauvais état, et des haies malades.

Afin de réaliser ces travaux, plusieurs entreprises ont été consultées.

A l'issue de cette consultation, la commission urbanisme propose de retenir l'entreprise BRYPAYSAGE de LA TESSOUALLE pour un montant de 18 753,50 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la proposition ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.**

XI) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Commission urbanisme

Mme Ingrid FERCHAUD, Conseillère déléguée, présente aux élus du Conseil, les nouvelles illuminations de Noël choisies par la commission urbanisme. Cette année, l'accent est mis sur l'Eglise.

Mr Michel FERCHAUD, Adjoint, fait un point sur les différents dossiers suivis par la commission :

- S'agissant du lotissement de La Rimbourgère, les travaux continuent et très prochainement un dossier de permis d'aménager sera déposé. En parallèle, le dossier loi sur l'eau est sur le point d'être finalisé.
- Mr Michel FERCHAUD informe les élus, que l'Agglomération du Choletais versera un fonds de concours de 13 000 euros à la commune pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales sur ce nouveau lotissement.
- Les travaux de viabilisation du lotissement des Rosiers vont débiter semaine 45.
- L'opération un arbre/une naissance aura lieu cette année le samedi 16 novembre à 11h30.
- Mr Thierry BONNIN, Responsable des services techniques, a proposé que la commune plante, vers le complexe sportif, des sapins qui pourront, dans les années à venir, être utilisés comme sapins de Noël.

2) Commission bâtiments

Mr Didier EPRON, Adjoint, commente le compte rendu de la commission bâtiments qui s'est réunie le 16 septembre dernier :

a) Travaux réalisés :

➤ **Mairie :**

- Réfection et isolation toiture de la mairie.
- Peinture, isolation plafond, salle des cérémonies.

➤ **Restaurants Scolaires :**

- Les travaux de rénovation des restaurants scolaires ont été terminés pour la rentrée scolaire.
- La porte d'accès cantine rue de l'industrie a été remplacée.
- Le projet du préau rue de l'Industrie est en attente suite à la nécessité d'une rénovation des toilettes, ce qui entraînera des modifications.

➤ **Salle Polyvalente :** remplacement des translucides

➤ **Complexe sportif :** installation du pare ballon côté tennis.

➤ **Ecole publique :** Changement de trois portes.

b) Travaux à venir ou en cours

➤ **Travaux Eglise :** mise aux normes incendie

➤ **Salle des Tilleuls** (cf. délibération n°VIII)

➤ **Bibliothèque :** Dossier à l'étude.

Mr Didier EPRON conclut en informant le Conseil que la commission travaille sur des projets potentiels pour les élus de demain.

3) Commission affaires sociales

Mme RUAULT Françoise, Adjointe, informe le Conseil qu'une jeune fille va être recrutée afin de succéder à Mr Henrick MURCY sur le poste de service civique.

Mme DUPONT Véronique fait un compte-rendu sur le dernier conseil d'administration de Chloro'fil auquel elle a assisté.

Ainsi, au niveau organisationnel, le centre social intercommunal va évoluer afin de déléguer plus de dossiers au bureau de cette association. Néanmoins, les dossiers les plus importants seront traités en conseil d'administration.

Soda fun disparaît et laisse la place à ADO'micile, pour les 11-14 ans.

Un accompagnement du foyer des jeunes de La Tessoualle aura lieu le samedi après-midi en dehors des vacances scolaires avec « Animations jeunesse de ta commune ! ».

Enfin, une soirée réseaux sociaux aura prochainement lieu et le 27 mars, une soirée bien-être pour les seniors sera proposée.

4) Commission culture

Mme Muriel FORTEL, Adjointe, à l'aide d'un diaporama, fait un retour sur le début de la saison culturelle.

Puis Muriel FORTEL évoque la dernière assemblée générale de l'Ensemble vocal à laquelle elle a assisté le 2 octobre dernier. Ce temps d'échange a été parfaitement mené et d'une très grande transparence.

Est évoquée ensuite la nécessité de travailler sur le fonctionnement de la régie de Tessallis, soit avec de nouveaux bénévoles qui pourraient prendre le relai de ceux qui oeuvrent depuis 10 ans, soit avec une entreprise spécialisée.

5) Commission CME et affaires scolaires

Mr LANDREAU Dominique, Conseiller délégué, informe les élus que le Conseil municipal des enfants a prévu une après-midi jeux de société à la Blanchine pendant les vacances de février 2020.

6) Commission communication

Mme JEAN-VICTOR Anne, Conseillère déléguée, informe les élus que le dossier d'acquisition d'un panneau lumineux sur la commune avance bien et qu'à l'occasion du prochain conseil, les élus seront amenés à se prononcer.

7) Commission voirie

Mr TOUZET Alain, Conseiller délégué, informe le Conseil qu'à l'occasion d'une réunion avec Transport Public du Choletais, il a été précisé que ce service comptait actuellement une centaine d'abonnés supplémentaires.

XII) QUESTIONS DIVERSES

- Mr BECQUART Stéphane fait un retour sur l'assemblée générale exceptionnelle de l'EAT Modern'JAZZ à laquelle il a assisté. Cette association connaît un déficit budgétaire. Afin d'y pallier, le bureau de cette association envisage une légère augmentation de l'adhésion. De plus, l'entraîneur du club a vu son temps de travail baissé. En outre, des actions seront menées, telles que la location de costumes, la vente de gâteaux Bijou, etc. Si ces mesures ne sont pas suffisantes, l'association sollicitera peut-être une subvention exceptionnelle auprès de la mairie.
- Mr le Maire informe les élus que l'association Entr'act a prévu de décorer les trottoirs devant chaque commerce pour les fêtes de Noël.
- L'association Canta'tess donnera son concert de Noël le 15 décembre 2019 dans l'église.
- Les élus iront visiter la COMEC et rencontrer le nouveau président et la nouvelle directrice le mardi 22 octobre.
- Le samedi 19 octobre, Mr le Maire propose aux élus qui le souhaitent d'aller visiter l'usine de méthanisation de La Séguinière.

Prochain Conseil : le mardi 12 novembre 2019 à 19h30